



Standard de données Chrysomèle du maïs

**Réunion plénière
Du 30 juin 2010**

Sommaire

- Description de la demande
- La chrysomèle du maïs
- Déroulement de l'instruction
- Résultat obtenu
- Mise en œuvre

Description de la demande

- Le demandeur est la DRAAF de Rhône-Alpes
- La demande a été formulée en septembre 2009
- La demande était celle d'un standard décrivant les données géographiques nécessaires au suivi des traitements de lutte contre la dissémination de la chrysomèle du maïs sur le territoire national
- Deux «standards» CNV concernant ladite lutte existent d'ores et déjà :
 - ◆ l'un décrivant les pièges à chrysomèle (14/03/2006)
 - ◆ l'autre décrivant les zones de lutte (12/04/2006)

La chrysomèle du maïs

- Insecte coléoptère originaire d'Amérique centrale dont la larve est un ravageur des cultures de maïs
- Introduite en Europe en 1992 à l'occasion des guerres en ex-Yougoslavie, elle commence de se disséminer en France en 2002, transportée par les airs, le rail et la route ou par ses propres moyens (migrations constatées jusqu'à quarante kilomètres)



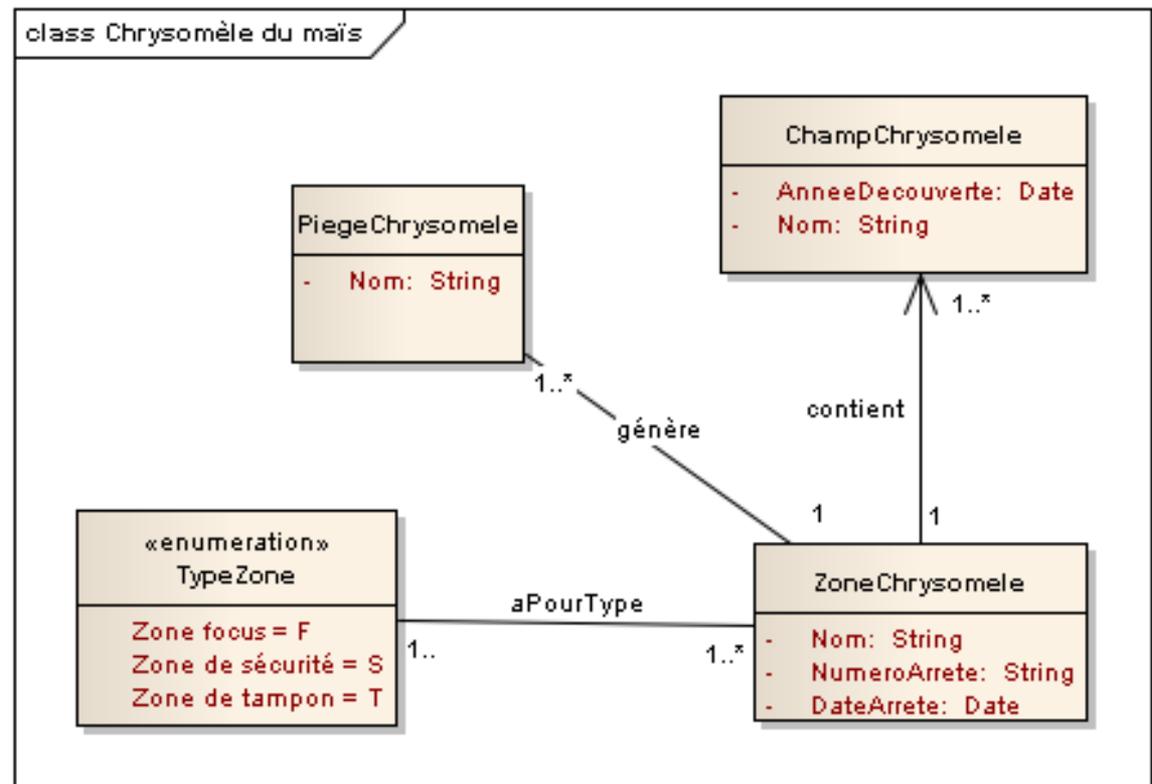
Déroulement de l'instruction

- Vu l'apparente simplicité de la demande, aucun rapporteur n'a été recherché et l'instruction a été confiée au secrétariat permanent.
- Vu l'existant, le secrétariat permanent a instruit, au delà de la demande, un standard regroupant les deux standards CNV précités avec celui demandé.
- Le standard aujourd'hui présenté ayant été élaboré en collaboration exclusive avec le demandeur il ne sera publié, probablement amendé, qu'à l'issue de la consultation lancée très récemment auprès de l'ensemble de ses utilisateurs (autres DRAAF, DGAI du MAAP).

Résultat : le MCD

Il associe trois classes correspondant aux trois couches implémentées par les DRAAF concernées (Alsace, Bourgogne, Île-de-France et Rhône-Alpes) :

- Piège à chrysomèle
- Zone de lutte
- Champ soumis à traitements



Résultat : structure des données

- Trois tables Mapinfo créées dans la GéoBASE de chacune des DRAAF concernées
- Implémentation, selon les conventions habituelles de dénomination :
 - ◆ de la *classe* « *PiegeChrysomele* » dans la couche **N_CHRYSOMELE_PIEGE_P_ddd.TAB**
 - ◆ de la *classe* « *ZoneChrysomele* » dans la couche **N_CHRYSOMELE_ZSUP_S_ddd.TAB**
 - ◆ de la *classe* « *ChampChrysomele* » dans la couche **N_CHRYSOMELE_CHAMP_TRAIT_S_ddd.TAB**
- Classement des trois tables dans le sous-répertoire de l'arborescence de la GéoBASE
AGRICULTURE / N_SANTE_VEGETALE

Mise en œuvre

- Vu les premières réactions à la consultation évoquée plus haut, le standard de données Chrysomèle du maïs devra probablement être millésimé... et les dénominations des tables produites modifiées en conséquence.
- Administration :
 - ◆ Fournisseurs de la source des données : DRAAF, FREDON, ASP
 - ◆ Production : annuelle, au niveau régional, par les DRAAF concernées
 - ◆ Données publiques à l'exception de celles décrivant les pièges (afin de minimiser le risque de leur destruction intentionnelle)